



Projet des psychologues 2018-2022

Psychiatrie et Santé Mentale 93 Ville-Évrard

Ville-Evrard
Psychiatrie publique 93

ÉTABLISSEMENT
PUBLIC
DE SANTÉ



Table des matières

Introduction	3
DEPLOIEMENT DU METIER DE PSYCHOLOGUE A L'EPS DE VILLE-EVRARD	3
<i>Historique : embauche des premiers psychologues dans notre hôpital</i>	3
MISE EN EVIDENCE DES DIFFERENTS AXES DE TRAVAIL	4
<i>Axe 1 : AMELIORER L'OFFRE DE SOIN</i>	4
<i>Axe 2 : FORMATION-PREVENTION ET RECHERCHE</i>	5
<i>Axe 3 : LE TRAVAIL INSTITUTIONNEL AU SEIN DE L'HOPITAL</i>	6
<i>Axe 4 : COORDINATION DES EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES</i>	6
<i>Axe 5 : PARTICULARITES DE NOTRE TERRITOIRE : une population jeune, souvent issue de l'émigration, en situation de précarité sociale, professionnelle et plus particulièrement touchée par le VIH-SIDA</i>	6
Conclusion	7

Introduction

Depuis la restauration par le Sénat en séance publique du 18 mai 2015 de la dimension clinique dans les soins, la loi de santé propose aux psychologues de FPH d'adoindre un projet de psychologie au projet médical.

Pour la première fois dans le cadre du projet d'établissement 2017/2022, la communauté des psychologues de notre hôpital se saisit de cette demande pour écrire un projet de psychologie articulé au plan psychiatrie et santé mentale du 93 (2011-2015).

Il s'agira de réaffirmer la dimension psychique, au fondement de notre profession, dans le dispositif de soin des patients. La culture de la complémentarité des interventions au sein de l'hôpital psychiatrique a longtemps été la référence notamment au moment des heures de gloire de la psychothérapie institutionnelle. Aujourd'hui toutefois la diminution de la population médicale ainsi que la réforme de la formation des étudiants psychiatres, mettent à mal les couples imparfaits que les médecins formaient avec les psychologues dans les services. Nous souhaitons retrouver avec nos collègues psychiatres et autres (infirmiers, paramédicaux, socio-éducatifs...) un terrain de travail favorable pour l'accueil des patients et de leur souffrance.

Dans un hôpital soumis à un contexte économique particulièrement rigoureux, il nous faut ensemble tenir bon pour défendre une clinique fondée sur l'écoute et la durée. Notre projet de psychologie se veut respectueux de l'humanité de chacun tant des soignants que des soignés.

Cf. en annexe :

Le décret n° 91-129 du 31 janvier 1991 portant sur le statut particulier des psychologues de la fonction publique hospitalière.

Le code de déontologie adopté en 1996 et actualisé en 2012.

La circulaire DGOS/RH4 n° 2012-396 du 26 novembre 2012 qui régit le travail des psychologues de la FPH.

DEPLOIEMENT DU METIER DE PSYCHOLOGUE A L'EPS DE VILLE-EVRARD

Historique : embauche des premiers psychologues dans notre hôpital

Lors d'une journée de rencontre entre la direction et l'ensemble des psychologues de notre établissement en 2003, la DRH de l'époque avait rappelé l'histoire de l'arrivée de ces professionnels des sciences humaines.

Elle avait identifié trois grandes périodes :

La première avant le 31 décembre 1970 : à cette époque les psychologues sont recrutés au niveau du département dans les dispensaires d'hygiène mentale. Ils sont intégrés dans les équipes médico-sociales chargées de la prévention, du traitement (avec ou sans hospitalisation) et de la posture des malades mentaux. Ils sont rémunérés à la vacation horaire.

Deuxième période : les années 70. Une convention est établie entre le département et l'hôpital qui apporte son concours à la mise en place et au fonctionnement de la sectorisation (la circulaire du 14 mars 1972 rend compte des conditions de la mise en œuvre de cette sectorisation).

Le décret du 3 décembre 1971 précise le statut des psychologues et permet leur embauche sur des postes de titulaires. Leur recrutement s'effectue par concours local sur titre ; une mesure dérogatoire est prévue pour ceux qui sont déjà en fonction.

La circulaire du 9 mai 1974 constitue une étape importante dans la mise en place du secteur. Elle réaffirme que le secteur ne saurait être créé sans un minimum de personnels dont les psychologues.

La circulaire du 20 juillet 1976 précise que les psychologues à temps partiel pourront être recrutés en qualité de vacataires. A cette époque, l'EPS de VILLE-EVRARD crée une cellule « BUGEX » qui reprend la gestion et le paiement des psychologues vacataires exerçant sur le département.

Troisième période : de 1986 à aujourd'hui. La cellule BUGEX fonctionnera jusqu'au 31 décembre 1986. A compter du 1^{er} janvier 1987, les psychologues sont recrutés directement par l'hôpital en vertu de la loi du 31 décembre 1985 relative à la sectorisation. Dans la pratique, ils seront tous rattachés à l'hôpital qui devient leur employeur le 1^{er} juillet 1992.

Le décret du 31 janvier 1991 a fixé leur statut et prévoit que leur recrutement s'effectuera par voie de concours régional.

Ceux-ci étant organisés par la DASS de façon très irrégulière, beaucoup de psychologues sont en fait embauchés en tant que contractuels même s'ils le sont à temps plein. L'hôpital de VILLE-EVRARD a toutefois souhaité que leur ancienneté dans l'établissement soit reconnue et gratifiée sous forme d'échelons.

Des lois de résorption de l'emploi précaire permettront qu'un certain nombre d'entre eux soient progressivement titularisés grâce à un concours réservé.

- **Etat des lieux actuel :**

Environ 192 psychologues exercent sur l'établissement, en majorité des contractuels avec beaucoup de temps partiels.

- **Le collège des psychologues :**

Le collège des psychologues est une instance existant sur notre hôpital depuis 1988. Il est inscrit dans le règlement intérieur de celui-ci.

12 représentants sont élus tous les trois ans par l'ensemble des psychologues exerçant dans l'établissement. Ils désignent ensuite par voie de vote un bureau constitué de 6 membres : un président, un vice-président et un secrétaire doublés chacun d'un adjoint. Actuellement la présidente du collège est Mme MOUSTACHIR. Elle a été élue en 2014 et réélue en 2017.

Le collège se réunit une fois par mois à Neuilly sur Marne de 11H à 12H30. Les élus se retrouvent une heure plus tôt et établissent l'ordre du jour. Un compte-rendu de la réunion est rédigé par les secrétaires et envoyé par messagerie à tous les psychologues de l'établissement. Par ce biais sont aussi diffusées les informations que nous recevons via les universités, les syndicats, une revue de presse dédiée au soin, l'inter-collège de l'Ile de France...

Nous avons essayé sur l'année 2016-17 de tenir notre réunion sur les unités délocalisées de l'hôpital pour aller à la rencontre de nos collègues qui se plaignaient de l'éloignement géographique de Neuilly sur Marne.

En dehors des réunions mensuelles, le collège et ses élus travaillent sous forme de commissions :

Structuration de la profession à l'époque où la DGOS en a proposé une expérimentation. Cette commission s'est poursuivie sous une autre forme nommée « mobilité des psychologues ».

Des stagiaires en lien avec les universités.

Formation et organisation d'une journée scientifique biannuelle.

Participation aux réunions de l'Inter-collège de l'Ile de France.

Le collège participe aussi à différentes réunions et instances :

- Invité permanent de la CME.
- Invité au CODIR élargi.
- Groupes d'évaluation des pratiques professionnelles.
- Rédaction du projet d'établissement.

- **Le collectif des psychologues :**

À la suite de la promulgation de la loi sur la résorption de l'emploi précaire, les psychologues pouvant bénéficier du concours interne de titularisation se sont mobilisés pour l'organisation de plusieurs sessions.

MISE EN EVIDENCE DES DIFFERENTS AXES DE TRAVAIL

Ces axes ont été retenus en fonction des directives du « plan de psychiatrie et de santé mentale » et en lien avec le projet médical de l'établissement ainsi que celui des soins infirmiers.

Axe 1 : AMELIORER L'OFFRE DE SOIN.

Au-delà des champs multiples et variés d'exercice des psychologues, il existe sans aucun doute d'autres modalités de soulagement de la souffrance de nos patients.

Par ailleurs un certain nombre d'écueils comme celui des délais d'attente pour être reçu par un psychologue sont encore trop longs dans certaines structures notamment en pédopsychiatrie.

Il faut également souligner l'augmentation du nombre des demandes en lien avec une pression sociétale de performance et de réussite au niveau scolaire et professionnel accrue.

- **Proposition pour diminuer la liste d'attente dans les CMP :**

Fiche-Action 1 : réaffirmer auprès de la communauté médicale que nous sommes formés pour accueillir en première intention les patients qui souhaitent rencontrer un psychologue clinicien.

Fiche-Action 2 : participation éventuelle des psychologues aux binômes d'évaluation de la demande (collaboration avec les infirmiers DE ou autres professionnels).

- **Les unités d'hospitalisation temps plein (UHTP) :**

Fiche-Action 3 : il nous est revenu qu'un certain nombre de services ne sont plus dotés de poste de psychologue au sein de leur UHTP ce qui nous paraît préjudiciable pour les patients.

- **Les urgences psychiatriques :**

Fiche-Action 4 : il nous paraît important que les patients hospitalisés en urgence puissent bénéficier de la rencontre avec un psychologue.

- **Aide au maintien à domicile et à la prévention de la récurrence :**

Fiche-Action 5 : les psychologues de par la diversité de leur approches (individuelle, en groupe, utilisant des médiations...) offrent une riche variété de soins qui, s'ils ne « guérissent » pas le patient, contribuent à le maintenir dans un certain état de stabilisation de ses troubles.

Ils peuvent ainsi participer avec d'autres catégories de soignants au maintien des patients dans leur environnement social (intervention dans des équipes de VAD, de placement familial thérapeutique ou de suivi dans des appartements associatifs...).

Certains psychologues exercent également dans des équipes en charge de l'accompagnement vers l'insertion professionnelle en milieu protégé.

Par ailleurs des dispositifs de soins incluant la famille proche assurés par des psychologues (thérapie familiale, soutien à la parentalité...) peuvent aider à maintenir les patients au sein de leur famille.

Ce travail des psychologues est souvent fait sur des temps très partiels et non pérennes (psychologues embauchés en tant que contractuels) ; il serait profitable que ces professionnels disposent de plus de temps afin de s'investir au mieux auprès des patients.

- **Eviter la rupture des soins entre pédopsychiatrie et psychiatrie adulte :**

Fiche-Action 6 : de par leurs formations les psychologues peuvent mettre en place des dispositifs co-sectoriels comme un psychodrame ou une équipe de thérapie familiale incluant des professionnels appartenant aux deux secteurs de psychiatrie.

La connaissance des situations singulières faciliterait dès lors le passage et l'accueil des jeunes patients dans les services adultes.

- **Création d'une cellule ressource pour les patients en injonction de soins :**

Fiche-Action 7 : il s'agit d'une demande toute spécifique des psychologues intervenant à la demande de la justice. Ils souhaiteraient pouvoir créer un groupe de réflexion voire d'intervision concernant ces patients qui soulèvent des difficultés propres au fait qu'ils n'ont pas de demande de soin, voire y sont hostiles.

Axe 2 : FORMATION-PREVENTION ET RECHERCHE

- **Travail au sein des réseaux :**

Fiche-Action 8 : les psychologues souhaitent intervenir au sein des PMI, des équipes pédagogiques, ASE et PJJ pour aider à la prévention et la détection précoce des troubles psychiques ainsi qu'à leur meilleure tolérance. Il s'agirait d'assurer à ces professionnels (enseignants, auxiliaires de puériculture, éducateurs...) une formation minimale pour éviter la stigmatisation des sujets en souffrance psychique et leur permettre ainsi de rester dans les dispositifs généraux c'est-à-dire non spécialisés.

- **Mise en place d'un séminaire dans chaque pôle :**

Fiche-Action 9 : les psychologues exerçant dans un pôle souhaitent pouvoir mettre en place des séminaires théorico-cliniques au sein de leur service ouvert ou non à l'ensemble des professionnels de l'EPS.

- **Proposition de formations :**

Les psychologues ont une responsabilité dans la diffusion de la psychologie et de l'image de la profession. Ils ont pour cela un temps dédié : le FIR.

Fiche-Action 10 : les psychologues participent aux formations données dans le cadre du plan de formation de l'hôpital. Le collège des psychologues souhaite pouvoir organiser une journée d'étude tous les 2 ans ouverte à tous les professionnels de l'hôpital.

- **La recherche :**

Fiche-Action 11 : il existe déjà une unité de recherche à Saint-Denis où travaillent plusieurs psychologues. D'autres recherches sont en cours : celle menée par des professionnels (dont une psychologue) sur l'analyse des effets des écrans sur les enfants (les « 4 ne pas »). D'autres sont en prévision : sur le harcèlement à l'école et les phobies scolaires ; sur la prévention du risque suicidaire ; sur l'intrication des troubles psychiatriques et neurologiques. Rappelons encore que nous avons un temps dédié à ce travail de recherche dans nos statuts : le FIR.

- **Accueil des stagiaires :**

Fiche-Action 12 : il s'agirait de réaffirmer l'intérêt d'introduire des étudiants dans les services et de rappeler que l'encadrement des stagiaires doit se faire par des professionnels psychologues exerçant depuis 3 ans au moins.

Axe 3 : LE TRAVAIL INSTITUTIONNEL AU SEIN DE L'HOPITAL.

Fiche-Action 13 : structuration de l'ensemble du groupe des psychologues de l'hôpital telle qu'elle avait été élaborée dans le cadre du collège renforcé.

Axe 4 : COORDINATION DES EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES.

Fiche-Action 14 : mise en place de réunions institutionnelles animées par les psychologues du service pour favoriser l'élaboration des situations cliniques afin de soutenir un climat de bienveillance dans l'approche des patients. Le psychologue serait également en charge de la dynamique de l'équipe pluridisciplinaire (respect des compétences de chaque catégorie professionnelle). Il existe au sein de notre hôpital des psychologues formés à l'analyse des pratiques qui peuvent intervenir auprès des équipes dans lesquelles ils ne sont pas engagés par ailleurs comme soignants.

Axe 5 : PARTICULARITES DE NOTRE TERRITOIRE : une population jeune, souvent issue de l'émigration, en situation de précarité sociale, professionnelle et plus particulièrement touchée par le VIH-SIDA.

L'EPS de Ville-Evrard a toujours joué un rôle majeur pour la psychiatrie publique en Ile de France et a illustré par la création du comité SIDA (qui deviendra ensuite le Comité SIDA-Sexualités Prévention : CSSP) une volonté de participer aux enjeux de Santé Publique soulevés par cette pathologie. Le CSSP (unité fonctionnelle rattachée au pôle CRISTALES) a mis à la disposition de trois centres hospitaliers en Seine Saint Denis (CH Delafontaine à Saint Denis, CH Jean Verdier à Bondy et CHI Le Raincy/Montfermeil), trois équipes mobiles intersectorielles composées de psychiatres, de psychologues et d'infirmiers expérimentés.

Fiche-Action 15 : les équipes mobiles PSY-VIH.

Fiche-Action 16 : création d'une unité CUMP en charge du psycho-traumatisme.

Fiche-Action 17 : ethnopsychiatrie et mise à disposition d'une liste de psychologues bilingues pour recevoir avec les professionnels des équipes de secteurs les patients ayant des difficultés à s'exprimer en français.

Conclusion

Nous espérons que notre participation à la rédaction du projet d'établissement aura permis de mieux faire connaître les compétences de notre profession. Nous les mettons à la disposition de la Direction de l'hôpital et ses différentes instances ainsi qu'à celle de nos collègues de l'équipe pluridisciplinaire afin que les patients et leurs familles en tirent tous les bénéfices. Nous souhaitons également rappeler que les entretiens avec un psychologue clinicien ne se prescrivent pas : ils ne peuvent être menés qu'à la demande du patient.

Pour prendre pleinement notre place dans l'établissement, nous pensons qu'une organisation de notre profession sous la forme d'un **Collège Renforcé** tel que nous l'avons présenté dans ce projet, serait facilitante.

R. GORI affirme que la « révolution tranquille » de notre société égarée dans la logique de la rationalité et de l'évaluation pour augmenter la production, passera par les métiers. Il faut réinscrire les valeurs éthiques dans nos actes professionnels et retrouver le goût du travail bien fait.

Il est urgent de prendre soin de notre hôpital pour mieux prendre soin de nos patients.